



COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

AUDIOCONFERENCE LOIRET CFTC DGFIP

Situation sanitaire

Il n'y a aucun cas de COVID ou de suspicion de COVID à signaler.

Plan de reprise d'activité

Le vendredi 12 juin 2020, l'effectif de la DRFIP en présentiel s'établissait à 60% et celui des télétravailleurs à 17.5 %. Le détail de la répartition des effectifs par service est le suivant :

Service	Pourcentage en présentiel	Pourcentage en télétravail
SIP	61 %	10 %
SIE	56.5 %	23 %
SPF	70 %	8 %
Trésoreries	67.5 %	10 %

Pour la journée du vendredi 12 juin, 18 agents sont en ASA pour motif médical et 27 en garde d'enfant.

Règles de gestion RH

- Ecrêtement

Le service RH a traité les pointages du mois de mars. La réinjection du temps écrêté a été effectuée. Le traitement des pointages des mois d'avril et de mai est en cours. Le DRFIP a attiré l'attention sur un message de la DG du 3 juin 2020 qui demande que ne soient rajoutés que les crédits constatés avant le **11/05/2020**. **Par ailleurs, la récupération de ces heures doit se faire avant le 30 juin 2020 et dans la limite d'une journée**. Le DRFIP a expliqué que chaque situation sera examinée avec souplesse par le service RH au regard de la date du 30 juin.

Il n'y a aucune instruction quant aux crédits d'heure postérieurs à la date de début de déconfinement. Comme d'habitude, il convient d'attendre une note de la centrale.

- REOUVERTURE DES SERVICES AU PUBLIC.

La DRFIP est en attente des propositions concrètes de chaque chef de service (pour le 15/06/2020) afin que les services de la DRFIP puissent s'organiser de manière optimale pour accueillir le public tout en respectant les gestes barrières.

- PRIME « COVID »

Tous les chefs de services de la DRFIP ont transmis les propositions d'attribution de la prime. La DRFIP a procédé aux derniers arbitrages et a transmis son fichier à la Délégation et à la DG pour validation.

Les chiffres provisoires d'attribution de la prime sont les suivants :

- 28 % de l'effectif serait attributaire de la prime ;
- 60 agents bénéficieraient de la prime de 1000 € (enveloppe non saturée par rapport aux possibilités offerts) ;
- 170 agents bénéficieraient de la prime de 330 € (enveloppe saturée).
- Répartition des bénéficiaires en fonction du PCA : 80% des bénéficiaires de la prime se trouvaient dans le PCA, 30 agents étaient en renfort PCA et environ 5 agents n'exerçaient pas des missions dans le périmètre du PCA.

- La répartition par grade de cette prime est la suivante : A+ (15), A (40) , B(100) et C(60).

Le retour d'information sera fait via les chefs de service autour du 20 juin 2020. La mise en paiement interviendra sur la paye de juillet 2020.

- PONCTION « COVID »

A partir de cette semaine, la mise à plat de la situation de chaque agent par le service RH est une des priorités. D'ici la fin du mois, les ponctions « COVID » seront communiquées à chaque agent via le chef de service.

- MUTATION DES CADRES B

Un second mouvement des B sera publié prochainement. Cependant, pour ceux qui ont obtenu satisfaction au premier mouvement, **il convient de faire sans tarder la demande de vœux pour l'affectation définitive dans le département sur ALOA.**

Nous vous rappelons que la CFTC est toujours à votre écoute dans le cadre de vos demandes de mutation et défend votre dossier auprès des services RH.

Retour à la vie d'avant COVID

Le communiqué du DG à l'ensemble des agents en date du 11 juin 2020 a remis en lumière le sujet du NRP qui est intégré dans un document accessible par un lien hypertexte dans le communiqué intitulé « Contrat d'objectif et de moyens ».

Nous reviendrons vers vous prochainement pour le commenter. Il est cependant préjudiciable que, comme chaque année, les documents importants qui concernent la DGFIP soient transmis juste avant les congés d'été. LA CFTC réclame l'instauration d'un réel dialogue constructif. Lors du prochain CTR, elle fera part de ses attentes au DG.

En période de reprise d'activité, la CFTC DGFIP Loiret insiste pour que chacun respecte les gestes barrières COVID-19. Il en va de notre santé à tous ! Protégez-vous en protégeant les autres.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre. La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans le compte-rendu de la conférence audio.

La section CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute. Prenez soin de vous.

Les représentants du personnel et le Directeur Régional ont convenu de faire un point tous les 2 jours environ sur la situation.



N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret, si besoin.

stephaniemounier@gmail.com

joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr

sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr

annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr

sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr

guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr

agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr

laurence.rey@dgfip.finances.gouv.fr

